



ANNEXES

DECISION MODIFICATIVE N°1

2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-287708317-20200312-PV109-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2020

Affichage : 25/03/2020



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

**IV
A1.1**

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Devise	Devises				
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
00001125071	CREDIT AGRICOLE	13/12/2019	23/12/2019	10/03/2020	65 528 810,26	F	Taux fixe à 0,85 %	0,85	0,85	T	C	O	A-1
117	CAISSE D'EPARGNE	02/02/2001	02/02/2001	02/05/2001	4 500 000,00	F	Taux fixe à 5,45 %	5,45	5,56	T	C	O	A-1
147	SFIL CAFFIL	20/12/2002	20/12/2002	01/04/2003	2 286 735,26	F	Taux fixe à 4,72 %	4,72	4,80	T	C	O	A-1
167	SFIL CAFFIL	21/12/2004	21/12/2004	01/02/2006	5 500 000,00	V	(EONIA(Positive)-Floor -0,08 sur EONIA(Positive)) + 0,08	2,29	0,00	T	P	O	A-1
168	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,4 %	3,40	3,49	T	C	O	A-1
170	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/12/2005	27/12/2005	27/03/2006	5 400 000,00	F	Taux fixe à 3,405 %	3,40	3,50	T	C	O	A-1
17330-Tirage1-B.P	SOCIETE GENERALE	28/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	3 000 000,00	V	(TAG 3M(Positive)+ 0,0115-Floor -0,0115 sur TAG 3M(Positive))	1,47	1,48	T	C	O	A-1
17330-Tirage2	SOCIETE GENERALE	28/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	838 600,00	V	(TAG 3M(Positive)+ 0,0115-Floor -0,0115 sur TAG 3M(Positive))	4,12	4,18	T	C	O	A-1
17330-Tirage3	SOCIETE GENERALE	23/12/2008	23/12/2008	23/03/2009	2 939 165,29	F	Taux fixe à 3,75 %	3,75	3,86	T	C	O	A-1
17330-Tirage4	SOCIETE GENERALE	23/12/2008	23/12/2008	23/03/2009	1 950 834,71	F	Taux fixe à 3,75 %	3,75	3,86	T	C	O	A-1
17330-Tirage6	SOCIETE GENERALE	13/07/2010	13/07/2010	13/10/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2,39 %	2,39	2,41	T	C	O	A-1
177	SFIL CAFFIL	14/09/2006	14/09/2006	01/01/2007	2 112 500,00	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13	4,26	T	C	O	A-1
178	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	28/12/2006	28/03/2007	3 488 000,00	F	Taux fixe à 3,9045 %	3,90	4,02	T	C	O	A-1
181	CREDIT MUTUEL	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,65	T	C	O	A-1
20031802	CREDIT MUTUEL	19/12/2007	19/12/2007	31/03/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,35 %	1,35	1,36	T	C	O	A-1
5682156	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2016	08/12/2016	25/05/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,43 %	1,43	1,44	T	C	O	A-1
9848106	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	09/12/2016	15/03/2017	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,33 %	1,33	1,34	T	C	O	A-1
A7514118- tirage 2	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2014	21/12/2015	21/03/2016	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 1,11)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,11	1,13	T	C	O	A-1
CO9736	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	18/12/2017	18/12/2017	28/03/2018	7 300 000,00	V	(Euribor 3M + 0,59)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,59	0,60	T	C	O	A-1
G 179-B.P	SOCIETE GENERALE	28/12/2005	28/12/2005	28/03/2007	334 575,00	F	Taux fixe à 3,8547 %	3,85	3,97	T	C	O	A-1
G182-B.P	CREDIT AGRICOLE	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,65	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)													
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
166 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général					65 528 810,26								

Accusé certifié exécutoire
Affichage : 25/03/2020
Affichage : 25/03/2020





BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2020

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB) 1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus cas échéant (16)
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		30 896 194,70					3 637 486,76	539 110,27	0,00	26 026,06

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB)1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonificatives	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2020 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-2877083 7-20200312 PV109-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2020

Affichage : 25/03/2020



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU PLAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	30 896 195 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SANS OBJET POUR LE SDIS



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total					0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.


(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).




SANS OBJET POUR LE SDIS

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DE PLAN - METHODES UTILISEES	A2

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
AMORT.	Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : 500 € Catégorie de biens amortis : Durée :	12 mars 2020
AMORT.	Concessions et droits similaires - licences : 3 ans	12 mars 2020
AMORT.	Concessions et droits similaires - progiciels : 6 ans	12 mars 2020
AMORT.	SGO Système de Gestion Opérationnel (logiciel) : 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Extension logiciel : 2 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel de prévention et risques routiers : 7 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel de transport : 2- 7 -8 -10 et 11 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel informatique : 1 - 2 - 3 - 5 - 7 et 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel de bureau, mobilier : 1 - 2 - 5 - 6 - 7 - 8 et 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Effets d'habillement : 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 et 12 ans	12 mars 2020
AMORT.	Frais d'études non suivis de travaux : 5 ans	12 mars 2020
AMORT.	Frais d'insertion non suivis de travaux : 5 ans	12 mars 2020
AMORT.	Constructions bâtiments administratifs et centres d'intervention : 30 ans	12 mars 2020
AMORT.	Autres réseaux : 3 - 5 - 7 et 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel mobile d'incendie et de secours : 5 - 6 - 7 - 8- 10 -11 - 12 - 15 et 19 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel non mobile d'incendie et de secours : 1 - 2 - 3 - 5 - 7 - 9 - 10 - 11 -12 - 15 et 18 ans	12 mars 2020
AMORT.	Autre matériel d'incendie et de secours : 1 - 3 - 5 -7 - 8 -10 et 12 ans	12 mars 2020
AMORT.	Matériel et outillages techniques - Ateliers : 3 - 7 et 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Autre matériel et outillage techniques : 1 - 3 - 5 - 7 - 10 et 15 ans	12 mars 2020
AMORT.	Parking, voies et réseaux (VRD) : 30 ans	12 mars 2020
AMORT.	Travaux sur installations de chauffage : 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Missions de maîtrise d'œuvre (MOE) : 10 ans	12 mars 2020

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
AMORT.	Travaux sur  et couverture de bâtiments : 10 ans	12 mars 2020
AMORT.	Travaux de rénovation des centres de secours, des bâtiments administratifs ou des logements : 15 ans	12 mars 2020
AMORT.	Bâtiment modulaire : 15 ans	12 mars 2020
AMORT.	Travaux de réhabilitation thermique des bâtiments : 15 ans	12 mars 2020
AMORT.	Grosses réparations et créations d'installations techniques : 5 ans	12 mars 2020
AMORT.	Installations de " base de vie chantier " : 3 ans	12 mars 2020
AMORT.	travaux de désamiantage et démolitions : 3 ans	12 mars 2020
AMORT.	Missions : de contrôle technique (CT), de sécurité protection et santé (SPS), d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et assistance au maître d'ouvrage (AMO) : 3 ans	12 mars 2020
AMORT.	Projet NexSIS 18-112- application liée au développement de la version secours et soutien opérationnel : 3 ans	12 mars 2020

 IV - ANNEXES	IV
ENJEUX ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
SUBVENTIONS VERSEES PAR LES SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. 3241-1 et L 3312-7 du CGCT)	B1

Article	Subvention	Objet	Nom de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de la subvention
Investissement					
Fonctionnement					
6558	Autres contributions obligatoires	Contribution pour l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT)	Ministère de l'intérieur	Administration publique d'état	278 561,00
6558	Autres contributions obligatoires	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	FIPHFP	Administration publique (Caisse des dépôts et consignations)	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	Contribution pour l'épargne-retraite complémentaire des élus	CAREL	Mutuelle	5 000,00
6573	Subvention aux organismes publics	Accréditation pour des opérations extérieures	INSARAG	Organisme européen d'accréditation sur mandat de l'ONU	6 000,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Amicale de l'état-major	association loi 1901	13 059,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Amicale du centre de formation de Gurcy-le-Châtel	association loi 1901	2 714,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Seine et Marne	association loi 1901	22 533,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Union départementale des sapeurs-pompiers	association loi 1901	91 000,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Comité des œuvres sociales	association loi 1901	795 370,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	Aide au fonctionnement de l'association	Œuvre des pupilles	association loi 1901	4 891,00
6745	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	Aides réglementaires au personnel	Service Action Sociale du SDIS 77	Service propre du SDIS 77	69 620,00

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) objet pour lequel est versée la subvention

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

III

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Année N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé (1)	Crédits de paiement antérieurs (2)	Crédits de paiement 2020 (3)	Crédits de paiement ouverts 2021 (4)	Reste à financer 2022 (5)	Reste à financer (>2022) (6)
2003 - 03PPCR	CONSTRUCTION ET REHABILITATION CS 07	134 549 323,63		134 549 323,63	90 459 812,65	7 297 500,00	6 844 495,00	10 967 488,00	18 980 027,98
2012 - LOG	RENOVATION LOGEMENTS	4 800 000,00		4 800 000,00	1 586 289,99	65 000,00	100 000,00	100 000,00	2 948 710,01
2016 - GEVA16	GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE 16-18	6 870 863,16		6 870 863,16	6 870 839,07				24,09
2017 - 17SSI20	SSI INVESTISSEMENT 2017-2020	4 242 390,62		4 242 390,62	3 062 077,24	1 000 000,00			180 313,38
2017 - 17SIOP22	SGO NATIONAL	143 342,00		143 342,00	133 854,20				9 487,80
2017 - 17PPE20	PROGRAMME PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT 17-20	16 848 342,26		16 848 342,26	16 768 813,12				79 529,14
2017 - 17SMG20	SMG INVESTISSEMENT 2017-2020	435 524,26		435 524,26	393 338,47				42 185,79
2018 - GEDEV18	GESTION ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE 18-20	9 771 976,56		9 771 976,56	8 571 967,49				1 200 009,07
2018 - 18SSSM20	SSSM INVESTISSEMENT 2018-2020	822 328,20		822 328,20	445 700,81	163 700,00	156 752,46		56 174,93
2019 - 19GURCY21	GURCY FORMATION 2019-2021	247 160,00		247 160,00	67 900,38	63 120,00	34 175,00		81 964,62
2019 - 19HABI21	HABILLEMENT INVESTISSEMENT 2019-2021	2 252 397,00		2 252 397,00	989 060,33	1 226 803,00			36 533,67
2019 - 20PPE22	PROGRAMME PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT 20-22	13 369 134,00		13 369 134,00		6 266 534,00	7 102 600,00		
2019 - 19NEXSIS21	MISSION NEXSIS 77 (2019-2021)	1 020 000,00		1 020 000,00	6 480,52	66 860,00	384 361,00		562 298,48
2020 - 20SMG22	SMG INVESTISSEMENT 2020-2022	645 000,00		645 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00	
2020 - GEDEV20	GESTION ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE 20-22	8 609 026,00		8 609 026,00		4 819 163,00	3 789 863,00		

(1) Total cumulé 2020 = montant réel des programmes ayant des inscriptions de CP 2020 et ultérieurs après DM1 2020

(2) Crédits de paiement antérieurs = total mandaté au 31/12/2019

(3) Crédits de paiements ouverts 2020 après DM1 2020

(4) Reste à financer 2021 = crédits de paiement inscrits en 2020 sur année 2021

(5) Reste à financer 2022 = crédits de paiement inscrits en 2020 sur année 2022

(6) Reste à financer > 2022 = crédits de paiement inscrits en 2020 sur années > 2022